

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du vendredi 26 Novembre 2021 à 18 h**

**Présents** : Mmes MM. Arnould Adeline, Barrocas Sylvianne, Donzé Nathalie, Gousset Claudine , Monnier Béatrice, Van Der Heyden Céline, Bazelin Régis, Ribière Jean-François, Ropp Jean-Marie, Strauss Patrick, Uttewiller Gilles

**Absents excusés** : Lemazo Karine, Schwartzwalder Mahsa (procuration à Mme Arnould Adeline), Dallons Antoine, Goszka Gilles (procuration à Mme Gousset Claudine)

**Secrétaire de séance** : Mme Gousset Claudine (unanimité)

**1) DEBAT PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Le débat est lancé par Mme Gousset sur la protection sociale pour les agents des collectivités territoriales sur les garanties des agents avant le 18 février 2022 et dans les 6 mois qui suivent le renouvellement. Il informe sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026. Cette protection sociale complémentaire se compose de 2 volets :

1- LE VOLET santé, dont la participation obligatoire entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Actuellement la commune de Saulnot participe à hauteur de 15 euros /par an par agent, via la labellisation. Ce montant sera réévalué selon le décret à venir.

2- LE VOLET prévoyance, dont la participation obligatoire entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; Actuellement la commune de Saulnot participe à hauteur de 15 euros/an/agent, via la labellisation. Ce montant passe à 10 euros par mois au 1<sup>er</sup> janvier 2022 via la convention de participation mise en place par le CDG. L'adhésion des agents reste facultative mais la participation n'est versée que s'ils adhèrent à ce contrat groupe.

**2) ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE**

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, la commune de Saulnot a participé à la mise en concurrence du Centre de Gestion pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque Prévoyance de ses agents.

Cette convention, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental a été attribuée à l'opérateur MNT.

Il est proposé d'adhérer à cette convention de participation et de fixer le montant mensuel unitaire par agent à 10 euros (la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation due par l'agent en l'absence d'aide)

Unanimité (13 voix pour)

**3) DECISION MODIFICATIVE N°3 ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Suite à reprise des amortissements de subvention une DM est nécessaire pour le budget assainissement collectif.

D 023 Virt à section investissement :	+ 4 442 €	
D 1391 Subv. D'équipement :	+ 4 442 €	
R 021 Virt de section fonctionnement :	+ 4 442 €	
R 777 quote part subv investissement :	+ 4 442 €	Unanimité (13 voix POUR)

**4) DECISION MODIFICATION N°4 BUDGET COMMUNE**

D 6411 Personnel titulaire :	+ 4 000 €	
D6413 Personnel non titulaire :	+ 1 700 €	
D 64162 Emplois d'avenir :	+ 3 300 €	
R 7022 Coupes de bois :	+ 9 000	Unanimité (13 voix POUR)

### **5) AUGMENTATION DUREE HEBDO POSTES SECRETAIRE (adjoint administratif et rédacteur)**

Considérant la nécessité de modifier le nombre d'heures de travail afférent au poste à temps non complet, initialement fixé par les délibérations portant création de l'emploi permanent, que cette modification est inférieure ou égale à 10 % de la durée hebdomadaire de service initiale et ne remet pas en cause l'affiliation CNRACL ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, de porter à 35 h hebdomadaires (soit 35/35<sup>ème</sup> d'un temps plein) la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent créé initialement à temps non complet à hauteur de 32 h hebdomadaires (soit 32/35<sup>ème</sup> d'un temps plein).

**Unanimité (13 voix pour)**

### **6) CONVENTION AVEC HABITAT 70**

Le projet de convention n'ayant pas été reçu, la décision est reportée à une séance ultérieure

### **7) EXTENSION RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE**

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité pour une maison d'habitation et de gardiennage sur des équidés (avec PC) relevant de la compétence du Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux d'électrification d'un coût de 65 000 euros environ seront intégralement financés par le SIED 70.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré :

Approuve le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire ;

**11 voix POUR - 2 abstentions (Mmes ARNOULD et DONZE)**

### **8) VOTE TAXE D'AMENAGEMENT**

Le maire expose les éléments relatifs à la taxe d'aménagement fixée à 1 % depuis la délibération du 24 septembre 2011.

Le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de voter la taxe d'aménagement afin que le nouveau pourcentage puisse entrer en vigueur à partir de janvier 2022.

Pour ce faire, il demande au conseil l'autorisation de l'inscrire à l'ordre du jour.

**12 voix POUR - 1 abstention (Mme DONZE)**

Il a été décidé par le conseil dans sa majorité de passer le taux de la taxe d'aménagement de 1 % à 3 %.

Cette augmentation prendra effet en 2022.

**12 voix POUR - 1 abstention (Mme DONZE)**

### **9) ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES 2022**

Le maire rappelle au conseil municipal que :

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général ; La forêt communale de SAULNOT, d'une surface de 1013 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

Considérant l'avis de la commission forêt lors de sa réunion du 16/11/2021, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2021,

- ASSIETTE DES COUPES POUR L'ANNEE 2022

- DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES ET PRODUITS DE COUPES

- VENTE SIMPLE DE GRE A GRE

- PRODUITS DE FAIBLE VALEUR

- REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS ACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES

**Unanimité (13 voix pour)**

## 10) DIVERS

-Une carte de remerciement a été envoyée par Julien et Léa, Léa étant une superbe ânesse. Ils avaient fait tous les deux 400 kms à pieds et à pattes pour venir en pèlerinage sur la tombe d'Emile Jacotey. Ce monsieur était fan du groupe ANGE.

-Le maire a lu une carte de remerciement de Mme GENEVOIS pour les condoléances envoyées par la mairie lors du décès de son époux M. Michel GENEVOIS

-Le maire a fait lecture de plusieurs baux de location pour différents logements situé au Château ainsi qu'à la maison médicale et deux baux professionnels pour les infirmières également à la maison médicale.

Levée de séance : 20 h 40

Saulnot, le 29 novembre 2021.

J.F. RIBIERE, maire.



